

Les crédits

La Présidence a maintenant eu l'opportunité de prendre en considération les interventions des députés quant à la recevabilité de l'amendement du chef de l'opposition par intérim et est prête à rendre sa décision.

Lors d'une journée de l'opposition, la Présidence hésite à intervenir à moins que la députation ne le souhaite. Les interventions ont été utiles et j'en remercie les députés. La citation 482 de la Cinquième édition de Beauchesne est une des conditions les plus importantes quant à ce genre d'amendement, et je cite:

[Traduction]

Pendant une journée réservée, au cours de l'examen des subsides, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui qu'aurait suscité la motion primitive.

[Français]

À la lumière de cette citation, et après réflexion, je me dois de protéger la nature du débat, tel que proposé par la députée de Yukon, et de déclarer l'amendement irrecevable dans le contexte du débat de ce jour.

[Traduction]

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA CONSTITUTION

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je voudrais faire un simple commentaire, mais le député qui vient de parler au nom du Nouveau Parti démocratique voudra peut-être y répondre brièvement.

Comme nous discutons aujourd'hui de l'avenir de notre pays, il serait très malheureux de ne pas reconnaître la contribution d'une personne qui a passé plus d'une décennie ici et qui sert encore notre pays à l'autre endroit, un homme qui a établi un si grand nombre de records qu'il serait trop long de les énumérer tous ici, au cours de cette période de questions et d'observations. Je veux parler du sénateur David Croll, qui a vu le jour il y a 91 ans en Union soviétique, qui a immigré au Canada à l'âge de 5 ans, qui a entrepris sa carrière politique en 1930 quand il a été élu maire de Windsor et qui en a profité pour établir un certain nombre de précédents, non pas du fait qu'il était le premier maire juif de Windsor, ou le premier juif à accéder à un poste de ministre en Ontario, ou encore le plus jeune ministre de tout le Commonwealth britannique en 1934, mais parce qu'il a défendu toute une série de principes chers à notre pays, principes que le député de Yorkton—Melville a énumérés dans son discours. Je voudrais, au nom sans aucun doute d'un autre parti à la Chambre, souligner l'énorme contribution du sénateur David Croll et rappeler que notre pays a

toujours reconnu ces principes fondamentaux qui vont bien au-delà du sectarisme qui entache souvent les débats de la Chambre et que, de biens des façons, David Croll personnifie cette belle tradition.

• (1650)

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler une observation dans le cadre du débat actuel. Il faut reconnaître à la Chambre qu'il s'agit aujourd'hui d'une journée de l'opposition et que notre parti a proposé en toute bonne foi une motion qui nous permettrait de résoudre la crise de plus en plus grave à laquelle notre pays fait face.

J'ai eu l'occasion de voyager à l'extérieur de notre pays aussi bien avant d'être élue à la Chambre que depuis, et je pense que c'est quand nous sommes à l'étranger que nous nous rendons compte à quel point nous sommes chanceux de vivre au Canada.

Le débat ne porte pas seulement sur notre pays. Il porte aussi sur la confiance que nous accordons à nos institutions et au Parlement. J'encourage les députés de tous les partis à la Chambre à voter en faveur de la motion.

Si nous voulons vraiment bâtir la confiance à l'égard des parlementaires, du processus et du travail accompli à la Chambre, je trouverais déconcertant qu'on vote contre cette motion à ce moment-ci, car ce serait envoyer un signal très négatif.

Les Canadiens nous ont élus pour venir ici veiller aux intérêts du pays. Nous devons le faire de bonne foi. Nous tâchons de mener ce débat non pas dans un esprit de parti, mais dans le sentiment de crainte que nous ressentons, plongés dans ce dilemme constitutionnel.

J'ai peur pour mon pays. J'exhorte tous les députés à la Chambre à voter en faveur de la motion pour faire comprendre aux Canadiens que nous nous sommes pris en main ici, que notre pays nous tient tous à coeur et que nous allons souscrire à la motion et appuyer notre pays, car nous sommes prêts à travailler comme parlementaires pour le bien de tout le Canada.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai déjà précisé plus tôt dans le débat que cette motion me semblait intéressante pour les Canadiens et les Canadiennes, mais très peu pour les Québécois et les Québécoises, et je me réfère au point 7 où on demande: